



Pas d accord avec l expertise médicale

Par **girafle**, le **16/03/2016** à **18:20**

Bonjour,

En avril 2015, j'ai été victime d'un traumatisme cranien avec hémorragie cérébrale puis embolie pulmonaire.

Contrôle médecin conseil en janvier 2016, bon pour le travail le 15/2, médecin traitant, neurologue, médecine du travail pas d'accord.

Expertise médicale le 2/3, même conclusion.

Sur le rapport, il est signifié notamment que l'examen somatique est bon alors qu'il n'y en a pas eu de fait ni par le médecin conseil, ni par l'expert

j'ai toujours des séquelles du côté droit pour lequel je suis des séances de kiné et des troubles cognitifs qui entraînent un ralentissement

Je dois également revoir un pneumologue très rapidement car je ne peux plus souffler au moindre effort (j'avais déjà des soucis avant mon embolie pulmonaire)

Que puis-je faire afin de percevoir des indemnités journalières qui m'ont été supprimées depuis le 15/2.

Par **P.M.**, le **16/03/2016** à **18:58**

Bonjour,

Ce sujet ne concerne pas le Droit du Travail, thème de ce forum puisqu'il s'agit du code de la Sécurité Sociale...

Les voies de recours sont normalement précisées sur la notification du médecin conseil...

Je vous propose [ce dossier](#)...